

Aide-mémoire sur la participation publique

pour les citoyens qui désirent se préparer
à des activités de consultation publique

19 novembre 2012

Préparé par :



À l'initiative de :



L'Institut du Nouveau Monde

La mission de l'Institut du Nouveau Monde (INM) est de développer la participation citoyenne et de renouveler les idées au Québec.

L'INM est une organisation non partisane œuvrant dans une perspective de justice et d'inclusion sociales, dans le respect des valeurs démocratiques et dans un esprit d'ouverture et d'innovation.

L'action de l'INM permet d'augmenter la proportion de citoyens qui participent à la vie démocratique ainsi que d'améliorer la qualité du débat public. Elle contribue au renforcement du lien social et à la valorisation des institutions démocratiques.

La Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles

À l'avant-garde, la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles (CPESI) a été la première corporation environnementale paramunicipale et sans but lucratif à voir le jour au Québec, et ce, en 1979. Depuis plus de trente ans, elle continue de sensibiliser la population à l'importance du développement durable, à la protection de l'environnement et la préservation des ressources.

De l'idée discutée avec notre équipe, en passant par les scénarios d'activités, le visuel, le matériel, jusqu'à l'intervention avec les participants, la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles vise toujours à éveiller l'intérêt de la population envers le développement durable et l'environnement.

Elle vise la création d'un « sentiment de compétence » chez la population par des activités basées sur une approche qui favorise l'expérience sociale, la curiosité, l'interaction, l'innovation et l'apprentissage, et ce, en privilégiant des valeurs telles que l'enthousiasme, l'innovation, l'intégrité, la responsabilité sociale, l'équité, l'éthique et l'écologie.

Permission de reproduire des extraits à des fins privées, éducatives et non commerciales, à la condition d'indiquer la source de la façon suivante :

Extrait de : Institut du Nouveau Monde, avec la collaboration de la Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles, Aide-mémoire sur la participation publique, 2012, p. [numéro de la page d'où est tiré l'extrait].

Pour information à propos de ce document :

www.inm.qc.ca

<http://ville.sept-iles.qc.ca/fr/corporationdeprotectiondelenvironnement> 48/

Note au lecteur

Cet aide-mémoire a été développé pour être utilisé dans le cadre de tout type de projet, programme, politique ou plan. L'objectif de ce document est de **développer le sentiment de compétence des citoyens** lorsqu'ils sont interpellés pour participer à des processus de consultation publique sur des projets, programmes, politiques ou plans. Cependant, pour tenir compte du contexte actuel et pour faciliter la tâche du lecteur, les auteurs ont décidé d'adapter le document au projet de Mine Arnaud, puisque des activités de consultation sont proposées aux citoyens dès le 25 octobre prochain.

La participation à tout processus consultatif est volontaire. Le présent document peut s'avérer utile à tous les citoyens de Sept-Îles, même s'ils ne pouvaient ou ne désiraient pas prendre part à l'une ou l'autre des activités de consultation qui leurs sont proposées.

Cet aide-mémoire sera complété par un Guide d'accompagnement des citoyens pour participer à une consultation publique, qui sera disponible au début de l'année 2013.

TABLE DES MATIÈRES

MISE EN CONTEXTE	7
1. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : DÉFINITION ET PRINCIPES	9
2. S'INFORMER : IDENTIFIER LES SOURCES ET ANALYSER L'INFORMATION	13
3. COMPRENDRE LE PROJET	17
4. PARTICIPER AUX PRÉCONSULTATIONS DE L'AUTOMNE 2012	23
5. POUR ALLER PLUS LOIN	27
6. NOTES PERSONNELLES	29

MISE EN CONTEXTE

Un projet de mine d'apatite à ciel ouvert sur le territoire de la municipalité de Sept-Îles est étudié par Mine Arnaud, une coentreprise formée par Yara International ASA, une société norvégienne, et Investissement Québec.

Mine Arnaud a mis en place une démarche de préconsultation, dont la première phase s'est réalisée au printemps 2012. Après des rencontres publiques en 2010 et des entrevues menées sur le terrain à l'automne 2011 et à l'hiver 2012, des rencontres sectorielles ont été organisées, auxquelles ont été invités divers représentants du milieu. Les bilans de ces rencontres sont disponibles sur le site web de Mine Arnaud (<http://www.minearnaud.com/fr/collectivite/documents/>).

Cet automne, les préconsultations organisées par Mine Arnaud se poursuivent par la phase 2, qui consiste en des séances d'information et de consultation, et la phase 3, lors de laquelle se tiendront des séances de validation et d'échange.

... « nous avons mis en œuvre de façon volontaire une démarche de préconsultation en amont du mandat d'information et de consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Cette démarche interactive et proactive vise à établir une relation de partenariat avec la collectivité de Sept-Îles afin d'assurer l'intégration sociale du projet minier Arnaud à son milieu d'accueil. »

Citation de François Biron, Directeur de projet, tirée du site de Mine Arnaud : <http://www.minearnaud.com/fr/collectivite/>

En principe, une consultation en bonne et due forme, menée par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, suivra la démarche de Mine Arnaud en 2013.

Voici, en matière de participation publique, un résumé des différentes étapes auxquelles seront prochainement conviés les citoyens au sujet du projet Mine Arnaud :

- 1. Préconsultation de Mine Arnaud – démarche volontaire du promoteur du projet**
 - Phase 1 : Rencontres sectorielles et bilan (printemps 2012)
 - Phase 2 : Séances d'information et de consultation (octobre 2012)
 - Phase 3 : Séances de validation et d'échange (novembre 2012)

- 2. Consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (date à déterminer, en 2013) – démarche officielle découlant de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement que prévoit la Loi sur la qualité de l'environnement et sa réglementation**
 - Étape 1 : Information
 - Étape 2 : Audience publique

Il n'est pas nécessaire d'avoir des connaissances scientifiques ou de faire partie d'un organisme pour avoir le droit de participer à un processus de consultation, qu'il soit proposé par un promoteur ou par le gouvernement. La participation des citoyens démontre leur intérêt et leur engagement envers l'avenir de leur communauté et ne peut être comprise comme une démonstration d'appui ou d'opposition envers le projet.

Le présent document est organisé de la façon suivante :

1. Le développement durable : définition et principes

Nous proposons une définition et des principes pour comprendre la notion de développement durable, qui aidera à analyser le projet.

2. S'informer : identifier les sources et analyser l'information

Nous fournissons un outil pour aider les citoyens à identifier les sources d'information pertinentes pour se forger une opinion critique et documentée sur le projet.

3. Comprendre le projet

Nous proposons un tableau aidant les citoyens à décortiquer les divers aspects du projet, tel que présenté par le promoteur, afin qu'ils en fassent une lecture critique.

4. Participer aux préconsultations de l'automne 2012

Nous présentons des conseils pour les citoyens désirant participer aux préconsultations organisées par Mine Arnaud.

5. Pour aller plus loin

Nous suggérons quelques sources d'information supplémentaires pour ceux désirant aller plus loin dans leur préparation ou dans leur réflexion.

6. Notes personnelles

Nous avons préparé cette section pour permettre à l'utilisateur de cet aide-mémoire de mettre par écrit ses objectifs, ses questions, et de prendre des notes tout au long de sa préparation.

1. LE DÉVELOPPEMENT DURABLE : DÉFINITION ET PRINCIPES

Pour analyser les enjeux soulevés par tout projet industriel ou d'autre nature, il est important de se doter d'un cadre d'analyse en vue de se forger une opinion sur le projet. Dans ce document, nous proposons de référer au concept de développement durable.

Le développement durable

Partout, on entend parler de développement durable. Mais de quoi s'agit-il au juste?

« La définition la plus universelle de la notion du développement durable est celle issue du rapport de la Commission Brundtland : «Un développement qui permette de répondre aux besoins de la génération actuelle sans remettre en cause la capacité des générations futures à répondre aux leurs.» (Commission Mondiale sur l'environnement et le développement, 1988). Ce rapport souligne que deux concepts sont inhérents à cette notion : le concept de besoins, et plus particulièrement des besoins essentiels des plus démunis, à qui il convient d'accorder la plus grande priorité; l'idée des limitations que l'état de nos techniques et de notre organisation sociale impose sur la capacité de l'environnement à répondre aux besoins actuels et à venir ».

Bien qu'elle fasse consensus, cette définition peut paraître vague et elle est difficile à mettre en application concrètement dans une organisation. Elle ne précise pas quels sont les besoins à rencontrer, ni la portée de son application dans les organisations et dans la société. Elle donne malgré tout une bonne base pour l'action, car elle contient des pistes sur ce qu'il faudrait faire pour assurer la mise en œuvre d'un développement plus durable :

- Se préoccuper des besoins fondamentaux d'abord (logement, éducation, nourriture), ce qui signifie aussi réduire la précarité des populations marginalisées;
- Ne pas prendre à la nature plus que ce qu'elle peut donner et éviter d'y rejeter plus de déchets qu'elle ne peut en absorber;
- Répartir équitablement les bénéfices du progrès scientifique, technique et social;
- Agir avec précaution et garder des marges de manoeuvre pour les générations futures;
- Assurer une gestion optimale de ressources pour qu'elles profitent au plus grand nombre. »

Extrait tiré de : Villeneuve, C. et Riffon, O. (2011). *Comment réaliser une analyse de développement durable?* Guide d'utilisation de la grille d'analyse de la Chaire de recherche en éco-conseil. Département des sciences fondamentales, Université du Québec à Chicoutimi, pages 1 et 2.

Les 16 principes du développement durable et leur définition

Au Québec, il existe une Loi sur le développement durable qui « crée un nouveau cadre de responsabilisation pour tous les ministères et pour de nombreux organismes du gouvernement en faveur du développement durable. »¹ Les entreprises privées ne sont pas assujetties à cette loi. Cependant, la loi énonce des principes qui guident l'action de l'État et qui peuvent également éclairer les citoyens dans leur réflexion.

« La Loi sur le développement durable définit 16 principes qui doivent être pris en compte par l'ensemble des ministères et des organismes publics dans leurs interventions. Ces principes sont en quelque sorte un guide pour agir dans une perspective de développement durable. Ils reflètent d'une manière originale les principes de la **Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement**, un texte fondamental qui affirme un engagement à l'échelle internationale pour le développement durable. »²

Les principes :

- a) **santé et qualité de vie** : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature;
- b) **équité et solidarité sociales** : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales;
- c) **protection de l'environnement** : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement;
- d) **efficacité économique** : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement;
- e) **participation et engagement** : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique;
- f) **accès au savoir** : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en œuvre du développement durable;
- g) **subsidiarité** : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

¹ <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/loi.htm>

² <http://www.mddep.gouv.qc.ca/developpement/principes.pdf>

- h) **partenariat et coopération intergouvernementale** : les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;
- i) **prévention** : en présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source;
- j) **précaution** : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement;
- k) **protection du patrimoine culturel** : le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent;
- l) **préservation de la biodiversité** : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens;
- m) **respect de la capacité de support des écosystèmes** : les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité;
- n) **production et consommation responsables** : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficiente, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources;
- o) **pollueur payeur** : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci;
- p) **internalisation des coûts** : la valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

Il ne s'agit pas, dans cet aide-mémoire, de faire de chacun un spécialiste du développement durable et de l'analyse de projet. Nous croyons cependant que la définition et les principes proposés peuvent éclairer le citoyen dans sa compréhension et son évaluation personnelle d'un projet.

Les principes de développement durable seront utiles plus loin dans cet aide-mémoire, à la section **Comprendre le projet**.

2. S'INFORMER : IDENTIFIER LES SOURCES ET ANALYSER L'INFORMATION

S'informer, c'est l'étape préalable à franchir pour prendre part pleinement à tout exercice de participation publique. Cela exige un effort pour trouver, prendre connaissance et comprendre l'information disponible.

Même si l'étude d'impact est une source importante d'information sur un projet, elle ne doit pas en être la seule. **Il est important de demeurer critique en lisant tout type d'information, peu importe d'où elle vient, ainsi qu'à l'égard des opinions qui sont émises à propos du projet, que celles-ci soient en faveur ou à l'encontre de celui-ci.** Les opinions dépendent du point de vue duquel on se place. Ce qui peut paraître comme étant un bénéfice pour certains peut être perçu comme un inconvénient pour d'autres. C'est pour cela qu'il est important de consulter plusieurs sources d'information avant de se forger une opinion.

À titre d'exemple, dans les pages suivantes, nous présentons une grille identifiant de multiples sources d'information potentielles sur le projet de Mine Arnaud. Cette grille peut être remplie au fur et à mesure que l'information est recueillie. Elle n'est pas exhaustive et peut être complétée par d'autres sources d'information.

POUR REMPLIR LA GRILLE, COCHEZ CHAQUE ÉNONCÉ QUI VOUS CONVIENT.

Les sources d'information sur le projet	Cela existe	Cela n'existe pas	Je l'ai consulté	Je l'ai compris	J'ai des questions
Information fournie par Mine Arnaud					
a. Documents écrits :					
i. Présentation générale du projet					
ii. Étude d'impact sur l'environnement					
iii. Compléments à l'étude d'impact					
iv. Compte rendus de réunions					
v. Autres. Décrivez :					
b. Préconsultations					
c. Publicité, vidéo					
d. Site web http://minearnaud.com					
Information fournie par les médias (une liste est disponible à la section Pour aller plus loin , pages 27 et 28.)					
a. Articles de journaux/revue					
b. Dossier spécial					
c. Reportage radio					
d. Reportage télé					
Information fournie par la municipalité					
a. Communiqué de presse					
b. Résolution du conseil					
c. Autre. Décrivez :					
Information fournie par le gouvernement (un ministère ou une agence gouvernementale, par exemple)					
a. Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement d'un projet minier					
b. http://www.mddep.gouv.qc.ca/evaluations/documents/Mines.pdf					
c. Lignes directrices provisoires pour la préparation d'une étude d'impact environnemental dans le cadre du processus d'étude approfondie établie en vertu de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> http://www.ceaa.gc.ca/050/documents/54030/54030F.pdf					
d. Loi sur le Développement durable, Ministère du développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs http://mddefp.gouv.qc.ca/					
e. Loi sur les Mines http://www.mrn.gouv.qc.ca/lois/lois-mines.jsp					
f. Plan Nord http://plannord.gouv.qc.ca/					
g. Stratégie minérale du Québec http://www.mrn.gouv.qc.ca/mines/strategie/index.jsp					
h. Autre. Décrivez :					
Information fournie par d'autres acteurs. Décrivez :					
a. Coalition Pour que le Québec ait meilleur mine http://www.quebecmeilleuremine.org/					
b. Conversation publique sur l'avenir minier du Québec, Institut du Nouveau monde http://www.inm.qc.ca/nos-activites/lavenir-minier-du-quebec.html					

Les sources d'information sur le projet	Cela existe	Cela n'existe pas	Je l'ai consulté	Je l'ai compris	J'ai des questions
c. Comité de citoyens du Canton Arnaud					
d. Comité de défense de l'air et de l'eau de Sept-Îles					
e. Minalliance http://www.minalliance.ca/					
f. Organisme de Bassins versants de Duplessis http://obvd.qc.ca/					
g. Regroupement pour la sauvegarde de la Grande Baie de Sept-Îles (consultez leur page sur Facebook)					
h. Autre. Décrivez :					

3. COMPRENDRE LE PROJET

Recueillir de l'information sur le projet, c'est bien. Comprendre le projet, c'est mieux! En effet, tout projet peut avoir des impacts sur le milieu. Il est important de connaître ces impacts et d'en comprendre les effets potentiels.

Dans une étude d'impact sur l'environnement, on trouve une foule de données scientifiques et techniques, pas évidentes à déchiffrer. En plus de consulter plusieurs sources d'information qui vous aideront à y voir plus clair, nous présentons quelques définitions et conseils pour décortiquer l'information sans y perdre son latin.

Une étude d'impact sur l'environnement, vous dites ?

« Une étude d'impact environnemental est un processus analytique qui examine systématiquement les conséquences possibles sur l'environnement de la mise en œuvre des projets, des programmes et des politiques. » (Organisation pour la coopération et le développement économiques www.ocde.org)

C'est quoi, un impact?

« Conséquence d'une action sur l'état dynamique d'un élément de l'environnement » (Jean-Philippe Waaub et Luc Valiquette). Dans le cas du projet de Mine Arnaud, on décompose l'environnement en 3 milieux : physique, biologique et humain (ce qui inclut l'économie). C'est en fonction de ces milieux que sont donc analysés les impacts sur l'environnement par les spécialistes de Mine Arnaud.

Dans les pages qui suivent, nous avons préparé un guide de lecture du *Document d'information sur l'étude d'impact sur l'environnement, démarche de préconsultation*, disponible sur le site de Mine Arnaud : www.minearnaud.com/documents/document_d'information.pdf, ou en faisant la demande à Mine Arnaud (418 960-0060).

Pour aider les citoyens dans la compréhension du projet, nous proposons de suivre les étapes suivantes, qui permettront au citoyen de se situer face au projet de deux façons, soit en fonction de l'information disponible et en fonction de sa perception personnelle :

1. Comprendre en fonction de l'information disponible
 - 1.1. Comprendre le document d'information sur l'étude d'impact sur l'environnement.
 - 1.2. Comparer le projet aux principes du développement durable.

2. Comprendre en fonction de sa perception personnelle
 - 2.1. Préciser les enjeux qui vous intéressent le plus dans le projet analysé.
 - 2.2. Déterminer si les enjeux qui vous intéressent le plus ont été abordés dans la documentation consultée.

1. COMPRENDRE EN FONCTION DE L'INFORMATION DISPONIBLE

1.1. Comprendre le document d'information sur l'étude d'impact sur l'environnement

POUR CHAQUE PARTIE DU DOCUMENT, SUIVRE LE CHEMINEMENT SUIVANT :

1. Votre évaluation

X : je ne comprends pas du tout

? : j'ai une/des question(s)

✓ : j'ai compris et n'ai pas de questions

2. Commentaires/questions

Dans cette case, inscrivez tout commentaire ou questions auxquelles vous cherchez des réponses.

3. Ensuite, prenez- le temps de répondre aux questions qui suivent le tableau

Astuce : Utilisez un crayon de plomb, cela vous permettra d'adapter le tableau au fur et à mesure que vous avancerez.

Partie du document d'information	Votre évaluation X ? ✓	Vos commentaires / vos questions Écrivez dès maintenant vos commentaires et questions, autrement, vous risquez de les oublier.
LE CONTEXTE DU PROJET (p. 6-7)		
UN PROJET CONCRET, MODERNE ET STRUCTURANT (p. 8-15)		
UNE PRISE EN COMPTE DES PRINCIPES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (p. 16-18)		
PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX IMPACTS ET ENJEUX DU PROJET (p. 19-26)		
Milieu physique (p. 20-22)		
▪ Qualité de l'air		
▪ Climat sonore		
▪ Vibrations		
▪ Qualité et utilisation des eaux souterraines		
▪ Qualité des eaux de surface et des sédiments		
▪ Hydrologie et régime sédimentaire des cours d'eau		

Partie du document d'information	Votre évaluation X ? ✓	Vos commentaires / vos questions Écrivez dès maintenant vos commentaires et questions, autrement, vous risquez de les oublier.
Milieu biologique (p. 22)		
▪ Poissons d'eau douce		
Milieu humain (p. 22-25)		
▪ Emploi et économie		
▪ Milieu périurbain et rural		
▪ Infrastructures		
▪ Logement		
▪ Paysage		
DES ACTIVITÉS PRÉLIMINAIRES D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE QUI PORTENT FRUIT (p. 27-30)		
PARTICIPATION DU PUBLIC : UNE CARACTÉRISTIQUE DÉTERMINANTE (p.31-34)		
LES ÉTAPES FRANCHIES ET CELLES À VENIR (p. 35)		

D'après-vous, est-ce que ce document d'information est complet? OUI NON

À quelle(s) question(s) ne répond-t-il pas?

Pour une compréhension plus approfondie des impacts du projet, vous pouvez également vous référer à certains passages détaillés de l'étude d'impact sur l'environnement et ses

compléments (<http://www.minearnaud.com/fr/etude-impact/>). Il est suggéré de visiter régulièrement le site de Mine Arnaud, car de nouveaux compléments pourraient s'ajouter. L'étude d'impact peut également être consultée en version papier aux endroits suivants :

- Bibliothèque Louis-Ange-Santerre, Centre socio-récréatif : 500, avenue Jolliet
- Point de service Moisie: 250, chemin des Forges
- Point de service Gallix: 524, rue Lapierre
- Musée Shaputuan : 290, des Montagnais

1.2. Comparer le projet aux principes du développement durable

Maintenant que vous avez pris connaissance d'une certaine quantité d'information disponible sur le sujet, êtes-vous en mesure de dire si le projet respecte les principes du développement durable (tels que présentés à la section **Développement durable : définition et principes**, pages 10 et 11)?

Cochez les principes qui, selon l'information que vous avez recueillie, sont respectés dans le cadre du projet Mine Arnaud :

a. santé et qualité de vie	i. prévention
b. équité et solidarité sociales	j. précaution
c. protection de l'environnement	k. protection du patrimoine culturel
d. efficacité économique	l. préservation de la biodiversité
e. participation et engagement	m. respect de la capacité de support des écosystèmes
f. accès au savoir	n. production et consommation responsables
g. subsidiarité	o. pollueur payeur
h. partenariat et coopération intergouvernementale	p. internalisation des coûts

Notez ici vos observations générales :

2. COMPRENDRE EN FONCTION DE SA PERCEPTION PERSONNELLE

2.1. Préciser les enjeux qui vous intéressent le plus dans le projet analysé

Écrivez ici les enjeux qui vous intéressent le plus, à la lumière de l'information recueillie et analysée:

1. _____
 2. _____
 3. _____
- _____
- _____

2.2. Déterminer si les enjeux qui vous intéressent le plus ont été abordés dans la documentation consultée

Avez-vous trouvé des réponses satisfaisantes aux enjeux qui vous intéressent?

- Enjeu 1. OUI NON Expliquez : _____
- Enjeu 2. OUI NON Expliquez : _____
- Enjeu 3. OUI NON Expliquez : _____
- _____
- _____

Si vous avez répondu oui à l'un ou l'autre des points, c'est très bien, mais nous nous conseillons de demeurer attentif car de nouvelles informations ou des points de vue divergents peuvent être communiqués par d'autres intervenants dans le débat, ce qui pourrait vous amener à changer votre opinion sur ce sujet.

Si vous avez répondu non à l'un ou l'autre des points, nous vous invitons à aller chercher des compléments d'information auprès d'autres sources (voir dans la grille de la section **S'informer : identifier les sources et analyser l'information**, pages 14 et 15). Quant aux activités de préconsultation que Mine Arnaud organise en octobre et novembre 2012, elles peuvent être l'occasion de poser des questions aux promoteurs ou d'entendre les questions et les préoccupations des autres.

4. PARTICIPER AUX PRÉCONSULTATIONS DE L'AUTOMNE 2012

Dans la présente section de l'aide-mémoire, nous donnerons des conseils pour aider les citoyens désirant participer aux activités de préconsultation de Mine Arnaud. Nous avons choisi d'y inclure de l'information disponible sur le site de Mine Arnaud afin de faciliter la tâche du lecteur. Ces conseils pourraient cependant s'appliquer à tout autre processus de participation publique.

Tel qu'expliqué dans la **Mise en contexte** (page 7) de ce document, des audiences du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sont attendues en 2013, à une date qui n'est pas encore connue. Entre-temps, Mine Arnaud convie les citoyens à des rencontres qui se tiendront en 2 phases :

- Session d'information et de consultation : du 25 au 27 octobre 2012
 - Espace info, composé de 6 kiosques
 - Ateliers thématiques
- Session de rétroaction et de validation : 28 et 29 novembre 2012
 - Sessions de présentation et de validation des résultats des sessions d'information et de consultation

S'informer sur les modalités de participation

Comment participer?

Sur la page d'accueil du site de Mine Arnaud (<http://www.minearnaud.com>), on retrouve de l'information sur les lieux, les horaires, les thématiques visées et la façon de s'inscrire aux activités de participation publique de l'automne. L'information présentée ci-dessous est tirée de ce site.

Faut-il s'inscrire?

Oui, pour participer aux ateliers thématiques. Cependant, si vous désirez seulement visiter l'espace info, il n'est pas nécessaire de s'inscrire.

Quelles sont les modalités de participation ?

(Information tirée du feuillet d'invitation de Mine Arnaud, http://www.minearnaud.com/documents/Feuille_t_invitation_Phases2-3.pdf)

Session d'information et de consultation : du 25 au 27 octobre 2012

« Les activités proposées pour la phase 2 de la préconsultation se dérouleront en continu les 25, 26 et 27 octobre prochains. D'une part, un espace info permettra aux participants de s'informer auprès des experts. D'autre part, des ateliers thématiques d'information et de consultation offriront des temps d'échanges et de dialogue où les participants seront invités à s'exprimer sur les grandes lignes du projet.»

Session de rétroaction et de validation : 28 et 29 novembre 2012

« Les 28 et 29 novembre, des séances de présentation et de validation des résultats seront organisées. Des comptes rendus des échanges tenus en octobre seront réalisés afin de relever les préoccupations et les suggestions des participants. Une validation de ces constats sera alors faire avec les participants. De plus, Mine Arnaud présentera les gestes posés depuis ces rencontres pur faire suite à ces préoccupations et suggestions. »

Existe-t-il une autre façon de partager des commentaires ou de poser des questions à Mine Arnaud ?

Il est possible de transmettre ses commentaires ou questions à Mine Arnaud via le site web. Pour savoir comment procéder, consultez le lien suivant :

<http://www.minearnaud.com/fr/foire-aux-questions/>

Préparer sa participation

Fixez-vous un objectif

Ayez clairement en tête la raison de votre participation : rencontrer les responsables du projet, en apprendre davantage sur le projet ou un aspect précis, poser une ou des questions, formuler une inquiétude, émettre votre opinion favorable ou défavorable envers le projet, etc.

Pour vous aider à vous fixer un ou des objectifs, retournez à la section **Comprendre le projet**, pages 17 à 21 de cet aide-mémoire. Relisez vos préoccupations, ainsi que vos commentaires et les questions auxquelles vous n'avez pas trouvé de réponse jusqu'à présent. Inscrivez vos objectifs dans l'espace prévu à la section **Notes personnelles**, pages 29 et suivantes.

Est-ce que l'activité à laquelle vous désirez participer est la bonne tribune?

Cette question semble évidente, pourtant, la participation publique est un processus organisé et il est possible que la rencontre à laquelle vous souhaitez participer ne soit pas appropriée pour atteindre l'objectif que vous vous êtes fixé. Il est important de bien comprendre le processus de participation publique du promoteur, et de savoir que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tiendra une consultation formelle en 2013.

Participer au bon moment vous donnera l'assurance nécessaire pour atteindre vos objectifs et évitera des frustrations inutiles.

Mettez par écrit vos questions

À partir de la grille à la section **Comprendre le projet**, pages 17 à 21 de cet aide-mémoire, reprenez chaque commentaire ou question et précisez-en le sens par écrit dans l'espace prévu à la section **Notes personnelles**, pages 29 et suivantes. Est-ce une opinion personnelle? Est-ce une question de compréhension ou visant à obtenir un complément d'information? Les deux sont valables, mais en qualifiant ainsi vos commentaires ou questions, vous organiserez mieux vos idées et votre propos sera plus clair.

Reprenez le même exercice pour chaque commentaire ou question que vous vous posez. Préciser par écrit sur quoi portera précisément chacune de vos interventions.

Validez vos commentaires et questions avec un proche

Pour vous assurer que vos commentaires ou questions sont formulés clairement, lisez-les à un proche en qui vous avez confiance. Cela vous permettra également de vous

pratiquer à voix-haute, devant quelqu'un. Prenez votre temps, lisez clairement, parlez assez fort pour être entendu. Demandez à votre proche son avis, écoutez ses conseils.

Vous pouvez ensuite refaire l'exercice seul, en mettant en application les conseils reçus. Un petit truc : certains mots s'enfargent dans notre bouche et deviennent impossibles à prononcer...et à comprendre. Si un de ces mots se retrouve dans votre texte, trouvez un synonyme. La langue française est assez riche pour vous le permettre!

Présentez-vous à l'heure à la rencontre

Le jour prévu, soyez préparé, remémorez-vous vos objectifs, apportez ce document, vos commentaires et vos questions (la section **Notes personnelles**, pages 29 et suivantes, est prévue pour cela) et soyez ponctuels.

Si possible, par respect pour les organisateurs et pour les autres participants, restez présent jusqu'à la fin de l'activité. Rester jusqu'à la fin permet aussi d'entendre toutes les questions posées par les autres participants, ainsi que les réponses et explications qui sont fournies.

Osez prendre la parole

Si vous vous sentez en confiance et bien préparé, vous devriez être en mesure de prendre la parole. Prenez votre temps. Exprimez-vous clairement. Suivez votre plan. Remerciez les gens pour leur écoute et retournez vous asseoir dès la fin de votre intervention pour libérer l'espace pour la prochaine intervention.

Soyez respectueux

Pendant la rencontre, respectez les droits de parole de chacun. Demandez un droit de parole au moment opportun. Évitez de chuchoter avec vos voisins pendant que quelqu'un d'autre parle : cela dérange l'ensemble des participants, et vous n'aimeriez pas qu'on parle pendant votre intervention.

De plus, nous vous recommandons fortement d'éviter de formuler les commentaires désobligeants sur les individus. **Attaquez les idées, mais pas les personnes!**

Pense-bête pour une communication efficace

1. Préparer sa communication (rappel)

- Lisez des textes sur le sujet
- Écrivez ce que vous pensez du sujet
- Demandez ou évaluez combien de temps vous avez pour parler
- Visitez l'endroit où vous parlerez
- Imaginez ce que vous direz
- Ayez une progression dans votre discours (ouverture, argumentation, fermeture)
- Parlez du sujet avec d'autres personnes et pratiquez votre présentation

2. Connaître le sujet

- Présentez clairement et précisément votre sujet
- Sachez expliquer votre sujet
- Soyez convainquant(e) et vous-même convaincu(e)!

3. Être à l'écoute

- Balayer la salle du regard tout au long de votre communication
- Observez les réactions de votre auditoire
- Observez les regards de votre auditoire
- Écoutez les silences de votre auditoire
- Adaptez votre discours à votre auditoire et aux questions posées

4. Faire attention au non verbal

- Changez votre rythme de parole (courtes pauses, par ex.)
- Variez le son et le ton de votre voix
- Adoptez une posture confiante (tête, épaules et dos droits) sans être trop rigide
- Appuyez votre communication d'une gesticule (attention aux excès)
- Prenez conscience de vos tics nerveux afin de les apaiser
- Faites attention à votre débit et votre diction
- Souriez!
- Et n'oubliez surtout pas de respirer !

5. Attitude

- Soyez dynamique (tempérament)
- Soyez énergique (par votre voix, vos mouvements)
- Soyez passionné(e) (ça se sent)
- Soyez respectueux
- Captivez votre public (humour, anecdote, gestuelle)
- Montrez que vous avez confiance en vous
- Montrez que vous avez le contrôle
- Respectez le point de vue qui n'est pas le vôtre et surtout bien le démontrer
- Soyez vous-même et non une caricature

5. POUR ALLER PLUS LOIN

Pour en apprendre davantage sur les organismes gouvernementaux, la participation publique, les études d'impact sur l'environnement, le secteur minier ou sur les organismes et médias locaux et régionaux, voici quelques sources d'information supplémentaires à consulter. Cette liste n'est pas exhaustive, alors nous invitons les citoyens à y ajouter leurs propres trouvailles.

Instances gouvernementales

- Agence canadienne d'évaluation environnementale : <http://www.ceaa-acee.gc.ca/>
- Bureau d'audience publique sur l'environnement: <http://www.bape.gouv.qc.ca/>
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/>
- Ministère des Ressources naturelles : <http://www.mrn.gouv.qc.ca/>

Participation publique

- Bureau d'audience publique sur l'environnement: <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/participer/>
- Office de consultation publique de Montréal : <http://www.ocpm.qc.ca/participer>
- Ville de Deux-Montagnes, Politique d'information, de consultation et de participation: http://www.ville.deux-montagnes.qc.ca/pages/doc/politiqueI CP_FR.pdf
- Ville de Gatineau, Cadre de référence en matière de participation des citoyens aux affaires municipales : http://www.gatineau.ca/docs/la_ville/participation_citoyenne/cadre_reference_matiere_participation_citoyens_affaires_municipales.pdf
- Ville de Montréal, Guide pratique : participer à des consultations publiques: http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=6817,61785570&_dad=portal&_schema=PORTAL
- Ville de Québec, Espaces d'expression : La participation des citoyennes et des citoyens à la vie municipale de Québec: http://www.ville.quebec.qc.ca/apropos/vie_democratique/participation_citoyenne/consultations_publicques/docs/brochure_espacedexpression.pdf
- Ville de Sherbrooke, Politique de consultation citoyenne: http://www.ville.sherbrooke.qc.ca/webconcepteurcontent63/000023300000/upload/democratique/Politique_consultation_citoyenne_mars09.pdf

Études d'impact sur l'environnement

- Association québécoise pour l'évaluation d'impacts : <http://www.aqei.qc.ca/>
- Lignes directrices sur l'environnement et l'aide no 1, Bonnes pratiques pour les études de l'impact sur l'environnement exercé par les projets de développement, Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et le développement économiques : <http://www.oecd.org/fr/cad/environnementetdeveloppement/33964866.pdf>
- Secrétariat international francophone pour l'évaluation d'impacts : <http://sifee.org/>

Information complémentaire sur le secteur minier

- Coalition pour que le Québec ait meilleure mine : <http://www.quebecmeilleuremine.org/>
- Conversation publique sur l'avenir minier du Québec de l'Institut du Nouveau Monde : <http://www.inm.qc.ca/nos-activites/lavenir-minier-du-quebec.html>
- Natural Resources Television IDNR-TV: <http://idnrtv.com/>
- Minalliance : <http://www.minalliance.ca/>
- Transformation et bouleversements d'un territoire : le cas de la municipalité de Malartic, Chaire Desjardins en développement des petites collectivités : http://web2.uqat.ca/chairedesjardins/documents/LeBlanc_et_al_Transformations_bouleversements_Malartic_2012_noir-blanc.pdf

Organismes locaux et régionaux

- Comité ZIP Côte-Nord du Golfe (Saint-Laurent et Baie de Sept-Îles) : <http://www.zipcng.org/>
- Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord : <http://www.crecn.org/>
- Conférence régionale des élus de la Côte-Nord : <http://www.crecotenord.qc.ca/>
- Corporation de protection de l'environnement de Sept-Îles : <http://ville.sept-iles.qc.ca/main.php?sid=m&mid=48&lng=2>
- Organisme de bassins versants de Duplessis (eau) : <http://obvd.qc.ca/>

Médias d'information

- L'actualité : <http://www.lactualite.com/economie/au-pays-des-geants?page=0,3>
- Journal Le Nord-Côtier : <http://lenord-cotier.com/>
- Journal Le Nord-Est : <http://www.hebdosregionaux.ca/cote-nord/le-nord-est>
- Radio-Canada : <http://www.radio-canada.ca/>
- TVA Est-du Québec : <http://tvanouvelles.ca/regional/estduquebec/>

6. NOTES PERSONNELLES

Vos objectifs de participation :

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

Les rencontres auxquelles vous souhaitez assister :

Phase 2 : Sessions d'information et de consultation

Horaire	Jeudi 25 octobre	Vendredi 26 octobre	Samedi 27 octobre
9 h à 10 h 30			Qualité et gestion de l'eau sur le site
11 h à 12 h 30		Qualité de l'air	Projet et paysage
13 h à 14 h 30		Vibrations et bruit	Qualité de l'air
15 h à 16 h 30	Vibrations et bruit	Projet et paysage	Vibrations et bruit
17 h à 18 h 30	Qualité de l'air	Impacts et bénéfices socio-économiques	
19 h à 20 h 30	Impacts et bénéfices socio-économiques	Qualité et gestion de l'eau sur le site	

Lieu : Centre d'achats, Place de Ville, Entrée Super C

Phase 2 : Sessions de rétroaction et de validation

28 novembre 15 h à 17 h et 18 h à 20 h

29 novembre 15 h à 17 h et 18 h à 20 h

Lieu : Centre d'achats, Place de Ville, Entrée Super C

Vos commentaires (utilisez une autre feuille si vous manquez d'espace):

1. _____

2. _____

3. _____

Vos questions (utilisez une autre feuille si vous manquez d'espace):

1.

À quelle séance poserez-vous cette question?

2.

À quelle séance poserez-vous cette question?

3.

À quelle séance poserez-vous cette question?

4.

À quelle séance poserez-vous cette question?

5.

À quelle séance poserez-vous cette question?

6.

À quelle séance poserez-vous cette question?

